

Préfet de la Manche

Code postal : 50530

Commune de Saint-Jean-le-Thomas

Code Insee : 50496

Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II et III de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n° DDTM-SETRIS-2016-12

du 19/05/2016

Modifié le

servitudes

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [PPR]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR

2.1 naturels

miniers

technologiques

non

Prescrit

date

14/02/2017

aléas

Erosion, migration dunaire,
submersion marine et inondations

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

L'arrêté de prescription du PPRL de Saint-Jean-le-Thomas, Dragey-Ronthon et Genêts

consultable sur Internet *

Ce document est consultable sur le site des services de l'Etat dans la Manche, sous le lien :

consultable sur Internet * <http://www.manche.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Plan-de-prevention-des-risques/Plan-de-Prevention-des-Risques-naturels-PPRn>consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui

non

2.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

naturels

miniers

technologiques

non

date

aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui

non

3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte
zone 5Moyenne
zone 4Modérée
zone 3Faible
zone 2Très faible
Zone 1 *

* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité consultable
sur le site : www.legifrance.gouv.fr

Le plan séisme est consultable sur le site internet de la prévention du risque sismique du BRGM, sous le lien :

<http://www.planseisme.fr/spip.php?page=didacticiel2&dept=50>

pièces jointes

4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus
en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement

5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique : Ma commune face aux risques

catastrophes naturelles

catastrophes technologiques

Date : Janvier 2019

Le préfet de département

site* <http://www.manche.gouv.fr/>